



## Instruction ministérielle relative à l'indemnisation des services d'ordre

- > **Domaine(s)** : Intérieur
- > **Date de signature** : 15/05/2018
- > **Date de mise en ligne** : 18/05/2018
- > **Date de déclaration d'opposabilité** : 01/01/2019
- > **Ministère(s) déposant(s)** : INT - Intérieur
- ∨ **Circulaire opposable**

Toute personne peut se prévaloir de l'interprétation d'une règle, même erronée, opérée par cette circulaire pour son application à une situation qui n'affecte pas des tiers, tant que cette interprétation n'a pas été modifiée et sous la réserve qu'elle ne fasse pas obstacle à l'application des dispositions législatives ou réglementaires préservant directement la santé publique, la sécurité des personnes et des biens ou l'environnement (art. L. 312-3 du CRPA). Cette information relève de la responsabilité du ministère déposant.

### RÉSUMÉ

Cette instruction concerne l'indemnisation des services d'ordre.

### NOMBRE D'ANNEXES

5 annexe(s)

- > **NOR** : INTK1804913J

### AUTEUR

M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

### DESTINATAIRE(S)

Monsieur le préfet de police ; Mesdames et Messieurs les préfets (métropole et outre-mer) ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le directeur général de la police nationale

### SIGNATAIRE

M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

### CATÉGORIE

- > Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en oeuvre des dispositions dont il s'agit

### TYPE

- > **Instruction aux service déconcentrés** : oui
- > **Instruction du Gouvernement** : oui

### TEXTE(S) DE RÉFÉRENCE

- > - Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;
- > - Arrêté du 28 octobre 2010 (NOR : IOCF1022874A) fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- > - Arrêté du 28 octobre 2010 (NOR : IOCF1022850A) portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- > - Instruction interministérielle du 13 mars 2018 (NOR : INTA1801862J) portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

- > - Arrêté du 24 décembre 2014 (NOR : INTJ1427935A) modifiant l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- > - Décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

## MOTS CLEFS

[SÉCURITÉ](#)[SPORT ET JEUX](#)[TEXTES RELATIFS AU DROIT, DE CODIFICATION ET DIVERS](#)